

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026
---	--

Etaient présents :

Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAUT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOVAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :

Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Conservatoire de musique et d'art dramatique _ Année scolaire 2026/2027 _ Annule et remplace la Convention de partenariat culturel pour la mise en œuvre d'une classe à horaire aménagés théâtre (C.H.A.T)

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L216-2 du Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2006-8030 du 11 juillet 2006 ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 pris par le Ministre de l'Éducation nationale et le ministre de la culture et de l'éducation (B.O. n° 31 du 29 août 2002) ;
Vu la circulaire interministérielle n° 2009-110 du 6 octobre 2009 (B.O. n° 39 du 22 octobre 2009) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2022_064 du Conseil d'agglomération du 7 avril 2022 relative à l'adoption du projet territoire par le Conseil d'agglomération ;
Vu la délibération n°2025_177 adoptant la convention de partenariat pour la création d'une nouvelle classe à horaires aménagés théâtre C.H.A.T ;

Considérant que les classes à horaires aménagés théâtre (C.H.A.T.) offrent aux élèves motivés par les activités théâtrales, débutants ou non, la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale, une formation spécifique dans le domaine du théâtre ;

Considérant l'engagement et le souhait de l'équipe enseignante de l'école Pierre Lemaitre de Vitré ;

Considérant que le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Vitré Communauté est un établissement classé par le Ministère de la culture, permettant, de fait, l'ouverture de dispositifs labellisés « classes horaires aménagés » sur le territoire ;

Considérant que le Centre culturel de Vitré est le lieu de diffusion et de création artistiques de référence sur le territoire, labellisé « Scène de territoire pour le théâtre » par la Direction régionale des affaires culturelles ;

Considérant que le dispositif Classes à Horaires Aménagés Théâtre participe à la volonté partagée des partenaires de contribuer à des objectifs de démocratisation artistique et culturelle pour les publics scolaires sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que cette formation vise :

- Être un vecteur pédagogique portant sur des préoccupations éducatives au bénéfice de la réussite de tous les élèves de l'établissement ;
- Conduire une politique concertée de développement culturel répondant, entre autres, à des objectifs de démocratisation et de respect des droits culturels des enfants ;
- Proposer à des élèves motivés, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine du théâtre ;
- Créer des envies et offrir des perspectives en termes de pratiques culturelles et artistiques inscrites dans le contexte et le projet de territoire.

Considérant la modification apportée à l'article 2.5 de la convention de partenariat initiale relative à la création d'une nouvelle classe C.H.A.T, comme suit :

Ancienne version :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRÉ

Article 2.5 : Les familles participent financièrement aux achats de places de spectacle (les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal de Vitré chaque année).

Modification apportée

Article 2.5 : Vitré Communauté participe financièrement aux achats de places de spectacle au profit des familles (les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal de Vitré chaque année) ;

Il vous est proposé :

- **D'approuver les termes de la convention de partenariat relative à la création d'un dispositif de Classes à Horaires Aménagés Théâtre, de la classe de CM1 à la classe de CM2, associant l'école Pierre Lemaître de Vitré, le Conservatoire de musique et d'art dramatique et le Centre culturel Jacques Duhamel de Vitré ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER